



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

À une séance extraordinaire tenue le 20 juillet, à 19 h, à la salle du conseil municipal Benoit Côté, 94, rue Principale, étaient présents:

Siège #1 - Marie-Hélène Talbot
Siège #3 - Rosalie Cyr-Demers
Siège #4 - Guy Ouellet
Siège #5 - André Olivier

Était/étaient absents à cette séance :

Siège #6 Alexandre D'Amour
Siège #2 Jean-Pierre Lamontagne

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jonathan Moreau. La directrice générale agit à titre de secrétaire d'assemblée et atteste que 1 personne était présente dans la salle.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

20187-07-2026 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Hélène Talbot, conseillère no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juillet 2026 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 4 - POINT DE DISCUSSION
 - 4.1 - Création d'un poste de chef(fe) aux opérations au Service de sécurité incendie
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE
- 7 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

20188-07-2026 3 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Guy Ouellet, conseiller no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

QUE les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.

4 - POINT DE DISCUSSION

20189-07-2026

4.1 - Création d'un poste de chef(fe) aux opérations au Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenir sa capacité à respecter les exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière ainsi que les orientations gouvernementales applicables en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'évolution des responsabilités du Service de sécurité incendie, l'augmentation des activités opérationnelles, administratives et de prévention ainsi que la complexification des interventions nécessitent un renforcement de la structure de gestion du Service;

ATTENDU QUE la création d'un poste de chef(fe) aux opérations permettra d'assurer une meilleure coordination des opérations, de soutenir la planification, la formation et l'encadrement du personnel, ainsi que de contribuer à l'atteinte des objectifs du Service;

ATTENDU QUE l'ajout de cette ressource permettra également de soutenir la direction du Service de sécurité incendie dans l'exercice de ses responsabilités opérationnelles, administratives et stratégiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Rosalie Cyr-Demers, conseillère, no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'organigramme soit ajusté afin d'ajouter un poste de chef(fe) aux opérations (classe 6) sous la supervision du directeur du Service de sécurité incendie.

QUE la directrice générale, Stéphanie Gaudreau, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à la création du poste de chef(fe) aux opérations.

Adopté à l'unanimité.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

20190-07-2026

6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Olivier, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 20 juillet 2026 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

20191-07-2026

7 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Hélène Talbot, conseillère, no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 20 juillet 2026 à 19 h 03.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau
Maire

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jonathan Moreau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.